Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

ÉVALUATION DU BC03 : S'EXPRIMER ET COMMUNIQUER À L'ORAL, À L'ÉCRIT, ET DANS AU MOINS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

SESSION 2026

Durée : 2 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE	3, INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L’usage de la calculatrice n’est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu’il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE, UNIVERSITÉ ACCRÉDITÉE

Le BC03 du référentiel RNCP40546 porte notamment sur l'expression écrite et la communication claire. Les modalités d'évaluation de ce bloc sont déterminées par chaque université accréditée. Pour cette évaluation, le travail demandé comporte deux parties et est noté sur 20 points. La durée retenue est de 2 heures et le coefficient indicatif est de 3, sous réserve des modalités de contrôle des connaissances de l'établissement.

Le corpus porte sur la reproduction et la circulation des œuvres et des ressources patrimoniales. Appuyez votre synthèse sur les documents fournis, sans exprimer votre opinion personnelle dans la première partie. Dans la seconde partie, développez une réflexion personnelle organisée et étayée. La qualité de l'expression, la précision du vocabulaire, la cohérence de l'argumentation et le respect des consignes seront pris en compte.

PARTIE 1 : Synthèse de documents (11 points)

Confronter des points de vue et organiser une synthèse objective

À partir des documents DT 1 et DT 2, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : **Dans quelle mesure la reproduction numérique des œuvres et des ressources patrimoniales transforme-t-elle leur accès et leur rapport à l'original ?**

Votre synthèse devra présenter les idées principales des deux documents, faire apparaître leurs convergences et leurs différences, et organiser la confrontation autour d'un fil directeur. Elle devra rester objective, être rédigée avec vos propres formulations et ne pas prendre la forme d'une succession de résumés document par document. Longueur indicative : 300 à 400 mots.

1.1 (2 points) Repérez, pour chacun des deux documents, la thèse ou l'idée directrice concernant la reproduction et la circulation des ressources culturelles. Notez vos éléments préparatoires dans le DR 1.

1.2 (2 points) Relevez et reformulez les arguments principaux de chaque document. Distinguez les arguments qui portent sur l'accès aux œuvres de ceux qui concernent leur conservation ou leur rapport à l'original. Complétez le DR 1.

1.3 (7 points) Rédigez la synthèse demandée en vous appuyant sur le corpus et sur vos éléments préparatoires. Votre texte doit comporter une introduction qui pose la question commune, un développement organisé par idées et une conclusion qui récapitule les enjeux principaux. Veillez à ne pas ajouter de jugement personnel et à attribuer clairement les idées aux documents.

PARTIE 2 : Écriture personnelle (9 points)

Construire une réflexion argumentée et mobiliser sa culture personnelle

Répondez à la question suivante sous la forme d'un texte argumenté et structuré, distinct de la synthèse :

La reproduction numérique permet-elle de mieux connaître les œuvres et les patrimoines, ou risque-t-elle de faire oublier l'importance de leur présence matérielle ?

Vous développerez une réponse nuancée, appuyée sur des exemples précis issus de vos lectures, de votre expérience ou de votre culture artistique et historique. Longueur indicative : 300 à 400 mots.

2.1 (2 points) Formulez clairement la position que vous défendrez et annoncez les principaux axes de votre raisonnement.

2.2 (5 points) Développez une argumentation organisée comportant des arguments expliqués et des exemples précis. Vous pouvez mobiliser des œuvres, des lieux patrimoniaux, des dispositifs de médiation ou des situations de consultation numérique.

2.3 (2 points) Rédigez une conclusion qui répond nettement à la question et relie vos arguments. La qualité de la langue, la cohérence de l'ensemble et la précision des exemples sont prises en compte dans l'évaluation.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : WALTER BENJAMIN, L'ŒUVRE D'ART À L'ÉPOQUE DE SA REPRODUCTIBILITÉ TECHNIQUE

Walter Benjamin, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, version française publiée en 1936. Passage adapté pour le présent sujet à partir des analyses de l'auteur : Benjamin observe que les techniques de reproduction rendent les œuvres accessibles en de nombreux exemplaires et déplacent leur mode de réception. La reproduction peut détacher l'œuvre de son lieu et de son contexte d'origine, mais elle permet aussi à des publics plus nombreux de la rencontrer. L'expérience d'une reproduction ne se confond pas nécessairement avec la présence de l'œuvre originale.

Repérage indicatif des idées du passage :

[Ligne 5] Les procédés techniques multiplient les possibilités de reproduction des œuvres.
[Ligne 10] La circulation des images élargit les publics et transforme les conditions de réception.
[Ligne 15] L'œuvre reproduite peut être détachée de son contexte initial.
[Ligne 20] La rencontre avec une reproduction ne restitue pas à elle seule toutes les dimensions de l'expérience de l'original.

DT 2 : UNESCO, CHARTE SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NUMÉRIQUE

UNESCO, *Charte sur la conservation du patrimoine numérique*, adoptée le 15 octobre 2003, article 1. Extrait :

« Le patrimoine numérique comprend des ressources uniques, d'origine culturelle, éducative, scientifique ou administrative, ainsi que des informations créées sous forme numérique ou converties sous forme numérique à partir de ressources analogiques existantes. »

La Charte souligne que ces ressources peuvent être accessibles au public et que leur conservation suppose des actions adaptées, car les supports et les formats numériques peuvent devenir obsolètes.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau préparatoire de confrontation des documents **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à l'aide des documents DT 1 et DT 2. Utilisez des notes brèves et reformulées. Ce document sert à préparer la synthèse ; il ne remplace pas la rédaction demandée à la question 1.3.

Confrontation des points de vue du corpus

Document	Idée directrice	Arguments sur l'accès ou la circulation	Arguments sur l'original, le contexte ou la conservation	Convergence ou différence avec l'autre document
DT 1 : Walter Benjamin				
DT 2 : UNESCO				

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.